

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/33/114

S/12719

26 mai 1978

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-troisième session  
Point 28 de la liste préliminaire<sup>⌘</sup>  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-troisième année

Lettre datée du 26 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du 26 mai 1978, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) IIter TURKMEN

⌘ A/33/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre datée du 26 mai 1978, adressée au Secrétaire général  
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 18 avril 1978, adressée à Votre Excellence par Son Excellence M. Rauf R. Denktash, président de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant  
(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 18 avril 1978, adressée au Secrétaire général par  
M. Rauf R. Denktas

J'ai l'honneur de me référer à une communication datée du 30 mars 1978, adressée à Votre Excellence par M. Zenon Rossides, prétendu "représentant permanent" des autorités chypriotes grecques auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a été distribuée comme document de l'Organisation des Nations Unies sous la cote A/33/74-S/12626 le 31 mars 1978.

Tous ceux qui souhaitent sincèrement voir trouver au problème de Chypre une solution pacifique ne peuvent qu'être profondément déçus de constater qu'à un moment où la Turquie et la communauté chypriote turque font tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une telle solution, les autorités chypriotes grecques et leurs agents ont intensifié leur campagne de propagande malveillante, destructrice et absolument sans fondement contre la communauté turque, prouvant ainsi clairement qu'elles ne sont pas prêtes à engager des négociations sérieuses avec le côté turc, et encore moins à rechercher un règlement politique pacifique. On ne saurait voir une simple coïncidence dans le fait qu'à la veille de la présentation de nouvelles propositions de paix par le côté chypriote turc en vue d'un règlement juste et durable du problème de Chypre, M. Zenon Rossides qui, encore récemment, déclarait que le problème de Chypre avait pour origine l'intervention turque de 1974, ait, dans la communication susmentionnée, rappelé pratiquement tous les événements survenus depuis 1963, après avoir réitéré ses accusations bien connues en ce qui concerne les événements de 1974.

M. Rossides a l'habitude de décrire l'Etat fédéré turc de Chypre comme un "prétendu Etat - créé fictivement par la Turquie"; il prétend ainsi nier l'existence de la communauté chypriote turque et l'empêcher de jouir des droits qui sont les siens en sa qualité de cofondateur de la République. Il n'est cependant pas inutile de souligner que l'existence de l'Etat fédéré turc de Chypre ne dépend pas de la reconnaissance de M. Rossides mais de la volonté librement et démocratiquement exprimée du peuple chypriote turc qui a droit à un statut politique semblable à celui des Chypriotes grecs à Chypre.

La communauté chypriote turque n'a pas à recourir à la "suppression" des noms grecs des villes et villages de Chypre pour prouver que les Turcs eux aussi existent dans l'île, ou pour toute autre soi-disant raison. Et il n'y a pas non plus d'"agression perpétrée contre l'histoire et la culture séculaires de Chypre", comme le prétend à tort M. Rossides dans sa lettre. Les faits montrent que c'est la communauté grecque, et non la communauté turque, qui est coutumière de ce genre de tactique tortueuse.

Les raisons pour lesquelles des noms turcs ont été donnés à un certain nombre de villages dans la région turque du nord ont été amplement et clairement exposées dans la communication que nous vous avons adressée le 15 mars 1978 (A/33/72-S/12621). Ainsi qu'il est fait observer dans cette lettre, Chypre est une île bicommunautaire et bilingue depuis 1571, et un grand nombre de villages portent des noms turcs ou

grecs, selon l'origine des habitants qui y vivent. Certains villages ont même deux noms, un nom turc et un nom grec, symbole du caractère binational unique du patrimoine de Chypre. En voici quelques exemples.

Ay Dhometios	Incirli
Asha	Pasaköy
Dhyo Potami	Ikidere
Epikho	Abohor
Omorphita	Küçük Kaymakli
Kalokhorio	Çamliköy
Kythrea	Degirmenlik
Karavostassi	Gemikonagi
Minzelli	Ortaköy
Trakhonas	Kizilbaş

La modification délibérée et mal intentionnée des noms des villages ou des rues, s'ils se trouvaient être grecs, était une tactique communément employée par l'Administration chypriote grecque au cours de la période troublée des années 1963-1974. En fait, dans bien des cas, les lieux eux-mêmes ont été éliminés en même temps que leur nom, le but étant d'effacer toute trace de la culture turque dans l'île. L'historique Place Bairaktar à Nicosie a été rebaptisée Place des Héros après que la mosquée qui s'y trouvait eut été bombardée à plusieurs reprises; les monuments historiques turcs et les tombes ont été rasés au bulldozer par les autorités chypriotes grecques.

De nombreux événements se sont produits depuis 1963, à cause des tentatives des Chypriotes grecs, soutenus par la Grèce, d'"helleniser" Chypre. Dans la dernière étape d'un processus inéluctable d'inimitié intercommunautaire née de l'agitation grecque pour la cause de l'enosis, les deux communautés se sont regroupées dans deux régions distinctes de l'île après les événements déclenchés par le coup d'Etat grec du 15 juillet 1974. C'est ainsi que la séparation administrative, qui avait commencé en 1963 lorsque les Chypriotes turcs ont été chassés de force de l'Administration de l'Etat, a trouvé son pendant sur le plan géographique. Le regroupement des deux communautés dans deux régions distinctes de l'île a pris un caractère définitif avec l'accord relatif à l'échange volontaire de population conclu à l'issue de la troisième série de pourparlers intercommunautaires tenus à Vienne du 31 juillet au 2 août 1975 sous vos auspices personnelles. Les activités de réinstallation et de reconstruction qui ont été entreprises ultérieurement dans la région chypriote turque ont nécessité l'utilisation de noms turcs dans un certain nombre de villages, qui avaient été évacués par les Chypriotes grecs et qui n'avaient porté jusque-là que des noms grecs. Mais les noms grecs de ces villages n'ont pas été supprimés pour autant, si bien que la question du changement des noms traditionnels ne se pose pas.

La question qui se pose est celle-ci : quand les Chypriotes grecs vont-ils se rendre à l'évidence du fait que dans un pays bicommunautaire et bilingue, certains lieux doivent avoir un nom dans les deux langues? Quand, à vrai dire, vont-ils admettre qu'il existe à Chypre aujourd'hui un arrangement bizonnal, et que les Chypriotes turcs seront les seuls et légitimes maîtres de leur propre région jusqu'à ce que soit trouvée pour le problème de Chypre une solution acceptable pour tous?

Il est vain de la part de M. Rossides d'essayer de minimiser l'oppression et les souffrances endurées par les Chypriotes turcs après 1963 et d'exagérer grossièrement les difficultés que traverse aujourd'hui la communauté grecque. Nous le mettons au défi de réfuter les informations ci-après extraites de documents de l'ONU et de la presse mondiale.

A propos des "accusations sans fondement concernant des attaques et des cas sporadiques de violence"

"Ce soir, nous sommes allés dans le quartier turc interdit de Nicosie où 200 à 300 personnes ont été massacrées au cours des cinq derniers jours. Nous étions les premiers journalistes occidentaux à y entrer et nous avons assisté à des spectacles trop affreux pour pouvoir être décrits et à d'horribles atrocités; les gens hébétés n'avaient plus la force de pleurer et ne pouvaient que rire nerveusement, d'un rire hystérique et sans joie qui est plus terrible que les larmes." (The Daily Express, 28 décembre 1963)

"... J'ai vu dans une baignoire les corps d'une mère et de ses trois jeunes enfants assassinés uniquement parce que leur père était un officier turc..." (Le Figaro, 25-26 janvier 1964)

"Une foule silencieuse s'est rassemblée ce soir devant l'hôpital du Croissant-Rouge dans le secteur turc de Nicosie, à mesure que les corps de neuf Turcs qu'on avait trouvés enterrés de façon rudimentaire en dehors du village de Ayios Vassilios, à environ 20 kilomètres, étaient transportés à l'hôpital, escortés par le Régiment de parachutistes. Trois autres corps, dont celui d'une femme, ont été découverts tout près de là, mais n'ont pu être déplacés.

Des Turcs protégés par des parachutistes essaient encore actuellement de retrouver les corps de 20 autres personnes qui auraient été enterrées au même endroit. Elles auraient toutes été tuées lors des hostilités qui ont eu lieu aux alentours du village, à Noël." (The Daily Telegraph, 14 janvier 1964)

"La Force des Nations Unies a réalisé une enquête détaillée sur tous les dommages causés aux biens dans l'ensemble de l'île au cours des désordres et notamment pendant les hostilités qui ont eu lieu à Tylliria. L'enquête montre que dans 109 villages, pour la plupart chypriotes turcs ou mixtes, 527 maisons ont été détruites et 2 000 autres endommagées par les pillages. A Ktima,

38 maisons et boutiques ont été entièrement détruites et 122 autres ont subi des destructions partielles. Dans le faubourg d'Omorphita, 50 maisons ont été complètement détruites; des destructions partielles ont été causées à 240 autres maisons d'Omorphita et des faubourgs contigus." (Document S/5950 de l'ONU en date du 10 septembre 1964, par. 180)

A propos des "droits de l'homme"

"... on semble fondé à conclure, devant les restrictions économiques imposées aux collectivités turques de Chypre, qui dans certains cas ont été rigoureuses au point de constituer un véritable siège, que le Gouvernement chypriote /grec/ cherche à imposer une solution politique par la pression économique au lieu et place d'une action militaire." (Document S/5950 de l'ONU, en date du 10 septembre 1964, par. 222)

"La liste officielle des articles interdits compte toujours 31 postes. La plupart de ces articles sont encore destinés surtout à des fins civiles, comme les matériaux de construction et les pièces de rechange pour automobiles. En outre, d'autres articles qui ne figurent pas sur les listes officielles mais qui rentrent dans des catégories analogues sont souvent saisis aux postes de contrôle de la police chypriote /grecque/, ce qui donne lieu à des réclamations." (Document S/7350 de l'ONU, en date du 10 juin 1966, par. 111)

"Le 'blocus', lorsqu'il se substitue à la guerre proprement dite, peut paraître relativement agréable jusqu'au moment où il se traduit par des conditions de vie dégradantes et inhumaines et fait peser la menace imminente de la famine. Or, c'est une telle situation qu'a pu constater le Général de corps d'armée K. S. Thimayya, commandant indien des Forces de l'ONU à Chypre, dans la région de Kokkina, où 1 500 Chypriotes turcs ont été parqués par le Gouvernement de Makarios. Ses conclusions ont été confirmées par le Directeur suisse de la Croix-Rouge internationale sur l'île, M. Max Stalder." (New York Herald Tribune, 16 septembre 1964)

"L'inégalité économique et sociale, la discrimination en matière d'enseignement et l'insécurité physique au cours des onze dernières années sont à l'origine de la méfiance et des craintes intercommunautaires, de la tension politique et de l'isolement régional et communal de la minorité chypriote turque et de la majorité chypriote grecque. Ces facteurs /ont/ fait naître au sein de la communauté chypriote turque le sentiment d'être défavorisée et opprimée. /Ce sont les souffrances humaines qui sont à l'origine de la crise de Chypre qui a duré 11 ans./ (Document 3600 du Conseil de l'Europe en date du 10 avril 1975, par. 11)

A propos d'"autoségrégation"

"Lorsque les troubles ont éclaté en décembre 1963 et tandis qu'ils se poursuivaient pendant la première partie de 1964, des milliers de Chypriotes turcs ont abandonné leurs foyers en n'emportant avec eux que ce qu'ils pouvaient transporter ou porter et ont cherché refuge dans les villages ou les zones chypriotes turcs qu'ils jugeaient plus sûrs..." (Document S/8286 de l'ONU en date du 8 décembre 1967, par. 126)

"Nous assistons actuellement à l'exode des Turcs hors de leurs villages. Des milliers de personnes abandonnent leurs foyers, leurs terres et leurs troupeaux; le terrorisme grec est implacable. Cette fois, la rhétorique des Héliènes et les bustes de Platon ne parviennent pas à masquer le barbarisme et la férocité du comportement. A quatre heures de l'après-midi, le couvre-feu est imposé aux villages turcs. Les menaces, les fusillades et les tentatives d'incendie commencent dès la tombée de la nuit, Après le massacre de Noël qui n'a épargné ni les femmes ni les enfants, il est difficile d'opposer une résistance quelconque." (Il Giorno, 14 janvier 1964)

"Les Chypriotes grecs prétendent qu'un grand nombre de Turcs ont été poussés, sous la menace de leurs propres dirigeants, à constituer de larges enclaves qui sont censées ouvrir la voie à l'établissement d'un Etat séparé et fédéral. Il est difficile de trouver des preuves à l'appui de cette affirmation. Il semble que les Turcs cherchent davantage à se protéger contre des attaques imprévues qu'à essayer délibérément de constituer un Etat séparé." (The Daily Telegraph, 19 février 1964)

A ce sujet, je voudrais rappeler à M. Rossides que même à l'époque où la communauté chypriote turque subissait ces traitements, le partage n'était pas le but recherché par les Chypriotes turcs; il était apparu seulement comme "un antidote" contre les revendications de la communauté chypriote grecque en faveur de l'enosis et leur campagne impitoyable à cette fin. M. Rossides peut bien citer des déclarations parues dans la presse turque locale au cours de la période 1964-1965 pour essayer vainement de prouver que les Turcs étaient et sont toujours partisans du partage. Mais ses arguments sont trop superficiels. Les déclarations et les activités des dirigeants chypriotes grecs en faveur de l'enosis sont non seulement bien antérieures à toutes demandes de partage de la part des Chypriotes turcs mais elles leur ont aussi survécu. Seul un esprit sénile pourrait avoir oublié les déclarations répétées des dirigeants chypriotes grecs en faveur de l'enosis, déclarations qui se sont succédé de plus belle jusqu'en 1973 et se sont poursuivies sous une forme voilée par la suite. Quelques exemples permettront d'illustrer ce point :

"Je fais le serment sacré que je ferai tout pour instaurer notre liberté nationale et que je n'abandonnerai jamais notre politique qui consiste à annexer Chypre à sa mère-patrie, la Grèce." (Makarios, le jour de son élection au siège épiscopal, le 20 octobre 1950)

"Il est vrai que l'objectif de notre lutte est d'annexer Chypre à la Grèce." (Makarios dans une entrevue accordée à "Uusi Suomi" de Stockholm, le 5 décembre 1963)

"La victoire sera véritablement remportée lorsque Chypre sera annexée à la Grèce sans aucune concession que ce soit." (Makarios dans une déclaration au quotidien chypriote grec "Ethniki" le 1er octobre 1964)

"Pour nous, la liberté signifie uniquement l'intégration de cet avant-poste méridional de l'hellénisme à l'entité nationale - l'union de Chypre avec la Grèce." (M. Tassos Papadopoulos au cours d'une déclaration publique le 23 octobre 1967, à Limassol)

"Une autre condition préalable essentielle est que les Chypriotes continuent à considérer leur problème comme un problème de caractère essentiellement national. Qu'ils n'aillent jamais penser que la question de Chypre puisse être considérée, ne fût-ce qu'un moment, comme un problème politique. Ce n'est ni une question politique ni une question personnelle, ni une question de parti. C'est, tant pour Chypre que pour la Grèce, un problème national dont la solution ne peut être que l'enosis."

Cette phase critique par laquelle la lutte à Chypre passe actuellement comporte un grand avantage qui n'existait pas en 1955; c'est le fait que Chypre a maintenant son mot à dire sur le plan international. Malgré un grand nombre de désavantages, Chypre est maintenant un Etat souverain et indépendant et, par conséquent, sa lutte pour l'union avec la Grèce sera plus facile qu'autrefois et devrait réclamer moins longtemps." (Extrait d'un discours de Spiros Kyprianou à Limassol, le 1er août 1967, lorsqu'il était Ministre des affaires étrangères du Gouvernement chypriote grec)

"Chypre est grecque. Chypre est grecque depuis le début de son histoire et restera grecque. C'est grecque et non divisée que nous en avons pris possession. C'est grecque et non divisée que nous la conserverons et grecque et non divisée que nous la remettrons à la Grèce." (Extrait d'un discours prononcé par Makarios dans le village de Vialusa, le 14 mars 1971)

"J'ai toujours lutté pour l'union de Chypre avec la Grèce ... Ma confiance en ma patrie, mes convictions nationales n'ont jamais changé." (Makarios au cours d'une entrevue avec le magazine français, Le Point, le 19 février 1973)



M. Rossides a souvent essayé d'expliquer ces déclarations pourtant sans équivoque par le fait qu'elles avaient été citées hors de tout contexte, ou prononcées en "des occasions solennelles". Mais lorsqu'on lui a demandé de dénoncer publiquement l'enosis, ni lui ni aucun autre dirigeant chypriote grec n'a été capable de relever le défi! Je voudrais néanmoins citer ici une résolution de la Chambre des représentants chypriotes grecs, adoptée le 26 juin 1967 et qui est toujours en vigueur, de façon à écarter tous doutes qui pourraient encore exister quant à l'engagement inébranlable de la communauté chypriote grecque envers la cause de l'enosis.

"Ce faisant l'interprète des aspirations séculaires des Grecs de Chypre, la Chambre des représentants déclare qu'en dépit des circonstances défavorables qu'elle pourrait rencontrer, elle ne mettra pas fin à la lutte actuellement menée avec l'appui de tous les Grecs tant que cette lutte n'aboutira pas à l'union d'une Chypre entière et non divisée avec la mère patrie, sans passer par une étape intermédiaire."

Face à cette politique d'enosis que les autorités chypriotes grecques elles-mêmes reconnaissent suivre officiellement, la communauté turque ne cherche absolument pas à voir Chypre partagée ou annexée à la Turquie. Lorsque M. Rossides rappelle qu'un ancien premier ministre turc (maintenant décédé) a dit devant l'Assemblée nationale turque en décembre 1964 : "Officiellement, nous appuyons le principe de la fédération et non la thèse de la partition de façon à paraître respecter les dispositions du traité," il s'efforce en fait de prouver avec les faibles moyens dont il dispose que la question du partage a été soulevée une fois déjà à Chypre. Sa tentative en vue de soulever à nouveau la question ne peut toutefois qu'aboutir à un échec. S'il veut vraiment préserver l'indépendance et le statut bicommunautaire de Chypre en tant qu'Etat unique, il devrait tout d'abord essayer de dissiper l'équivoque de la position des dirigeants chypriotes grecs, qui ont pris l'habitude d'utiliser les termes "autodétermination" et "enosis" de façon interchangeable selon les besoins du moment et de façon à ne pas heurter l'opinion publique mondiale.

La demande de la Grèce visant à inscrire la question de Chypre à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1954 reposait déjà sur la même équivoque. Les termes "autodétermination" et "enosis" y étaient employés l'un pour l'autre. Devant l'absurdité d'une telle manoeuvre, l'Organisation des Nations Unies a rejeté la demande de la Grèce. Depuis lors, les dirigeants chypriotes grecs parlent davantage d'autodétermination, mais uniquement dans un but tactique, pour éviter d'utiliser le terme "enosis" dans les tribunes internationales. Cette tactique que l'on retrouve clairement énoncée dans le "plan Akritas" bien connu qui vise à dissoudre la République et détruire la communauté chypriote turque sous couvert d'enosis. La partie pertinente de ce plan publiée dans le quotidien chypriote grec "Patris" le 21 avril 1966, est reproduite ci-après :

"D'une façon générale, il est évident qu'aujourd'hui l'opinion internationale est contre toute forme d'oppression des minorités. Les Turcs ont jusqu'à présent réussi à convaincre l'opinion publique mondiale que l'union de Chypre avec la Grèce constituerait pour eux un asservissement. Dans ces circonstances, nous avons plus de chances de réussir à influencer l'opinion publique mondiale si nous fondons notre lutte non pas sur l'enosis mais sur l'autodétermination. Mais pour pouvoir exercer le droit à l'autodétermination intégralement et sans obstacles nous devons tout d'abord nous débarrasser des Accords."

(Par exemple traité de garantie, traité d'alliance, etc.).

Et voici comment l'archevêque Makarios, au cours d'une entrevue avec le quotidien chypriote grec "Eleftheria", le 12 janvier 1966, avait expliqué à son propre peuple, dans son pays, pourquoi on avait eu recours à ce faux-fuyant. L'archevêque répondait à des critiques selon lesquelles la résolution des pays non alignés concernant Chypre, présentée à la vingtième session de l'Assemblée générale, aurait dû mentionner directement l'enosis :

"Il a été dit que le projet de résolution aurait dû parler plus clairement d'autodétermination - enosis - et autrement dit que nous aurions dû 'jouer cartes sur table'. Mais pour être compris nous devons nous exprimer dans un langage compréhensible. Dans le langage et la terminologie de l'ONU, le terme 'autodétermination' s'applique aux territoires non autonomes alors que le mot 'enosis' est inconnu dans la terminologie de l'organisation mondiale et désigne une question qui ne relève pas de sa compétence."

On peut également juger de la mauvaise foi dont fait preuve le côté chypriote grec dans la controverse "enosis contre partition", lorsqu'on lit les accusations que porte M. Rossides contre la TMT (Organisation de résistance chypriote turque). Comme son nom l'indique, cette organisation a été créée à des fins purement défensives dans le but de contrecarrer les activités terroristes menées contre les Turcs de l'île par l'Organisation secrète EOKA, créée par les Chypriotes grecs dans le but de rattacher Chypre à la Grèce. M. Rossides montre le peu de respect qu'il a pour notre communauté, qu'il s'agisse de la masse ou d'autres éléments, lorsqu'il déclare impudemment que les dirigeants chypriotes turcs, ligüés avec la TMT, terrorisaient la masse de la communauté chypriote turque pour en obtenir une soumission totale à ses ordres. Il est pourtant bien placé pour savoir que, si la communauté turque avait cédé à la terreur et à l'intimidation, les Grecs auraient depuis longtemps réussi à rattacher l'île à la Grèce.

Il convient de souligner que chaque mesure ou presque prise par le côté chypriote turc depuis les lointains événements qui sont à l'origine du problème de Chypre, lui a été dictée par la nécessité de répondre à une mesure adoptée par le côté chypriote grec dans le cadre de sa politique d'enosis. Les Chypriotes turcs, qui n'ont d'autre intention que de protéger leur existence et leurs droits légitimes dans une Chypre indépendante, ont une attitude défensive depuis le début

du problème de Chypre et se heurtent au comportement agressif et expansionniste des Chypriotes grecs qui ont tenté de les priver de leurs droits par la force. La création de l'Organisation de résistance chypriote turque s'inscrit dans cette optique. M. Rossides ne s'attendait quand même pas à ce que la communauté turque se laisse égorger en masse par les hordes de l'EOKA sans réagir.

Nous invitons M. Rossides à écouter les voix qui se sont élevées de la masse des Chypriotes turcs pour protester contre l'attitude inhumaine des chypriotes grecs à leur égard, afin qu'il n'ignore plus qui sont ceux qui "terrorisaient" les Chypriotes turcs et souhaitaient obtenir d'eux une soumission totale :

"Nous sommes résolus à ne jamais céder ni reculer devant Makarios qui s'est livré à des actes de sauvagerie et de terreur sans précédent contre la communauté turque. La jeunesse chypriote turque est engagée corps et âme dans la lutte pour la défense des droits de l'homme et de la dignité."  
(Extrait du message de la Journée du souvenir du Conseil de la jeunesse turque chypriote lors du deuxième anniversaire de l'attaque des Chypriotes grecs du 21 décembre 1963).

"Les travailleurs chypriotes turcs ont le devoir patriotique de résister au nom de la communauté turque aux autorités chypriotes grecques qui déclarent légales toutes les illégalités commises dans le but de priver les travailleurs chypriotes turcs de leurs droits, et s'efforcent ainsi de les transformer en citoyens de deuxième ordre sur leur propre terre et de rattacher l'île à la Grèce... Politique du fait accompli, pressions, violences, restrictions économiques, blocus et actes d'oppression sont les moyens d'action préférés de notre adversaire. Toutefois, l'unité, la solidarité et la détermination des Chypriotes turcs ainsi que la justice de leur cause continueront comme par le passé, à rendre inopérantes les mesures appliquées par les Chypriotes grecs."  
(Extrait du message du premier mai de la Fédération des syndicats turcs de Chypre, publié le 1er mai 1967).

"Le Conseil exécutif de l'Association des fonctionnaires turcs de Chypre a examiné le texte de ladite loi (une nouvelle loi relative à la Commission de la fonction publique illégalement adoptée par les autorités chypriotes grecques en 1965) qui a été promulguée d'une manière anticonstitutionnelle; il a conclu qu'elle était illégale et visait, par des moyens détournés, à renforcer les mesures arbitraires, discriminatoires et anticonstitutionnelles que les autorités chypriotes grecques avaient adoptées jusque-là afin de priver les fonctionnaires turcs de leurs droits acquis et de leurs droits constitutionnels ...

Le Conseil exécutif m'a également demandé de faire une nouvelle fois appel par l'intermédiaire de Votre Excellence au Secrétaire général pour lui demander de prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles en vue de mettre un terme

aux difficultés auxquelles sont en proie les fonctionnaires turcs du fait de l'adoption par les autorités chypriotes grecques des mesures anti-constitutionnelles et discriminatoires à leur égard."  
(Extrait d'une lettre adressée en décembre 1965 à M. C. A. Bernardes, représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par le Président de l'Association des fonctionnaires turcs de Chypre).

Ces déclarations montrent bien que l'argument de M. Rossides suivant lequel les dirigeants chypriotes turcs auraient imposé une "politique d'isolement" à la population turque, avec l'aide prétendue de la TMT, n'a aucun fondement. Il serait davantage dans la manière d'agir d'une organisation terroriste telle que l'EOKA de lancer des "menaces" et "d'infliger de sévères représailles" à sa propre communauté et en particulier aux membres de cette communauté qui seraient opposés à l'enosis et en faveur de l'indépendance. Il ne faut pas oublier qu'entre 1955, date de sa création, et 1960, cette organisation a fait assassiner environ 400 Chypriotes grecs pour leur opposition à l'enosis, ainsi que de nombreux ressortissants turcs et britanniques. Pour montrer ce que cette organisation est capable de faire, il suffit de rappeler le rôle capital qu'elle a joué dans le coup d'Etat grec du 15 juin 1974 au cours duquel des milliers de Chypriotes grecs ont été impitoyablement tués par leurs propres frères de sang. Comme l'a déclaré sans détours Makarios lui-même au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 19 juillet 1974, c'est l'EOKA-B, simple branche de cette organisation, qui n'était pas d'accord avec le régime de l'archevêque sur le choix de la méthode à adopter pour réaliser l'enosis, qui a organisé le coup d'Etat en collaboration avec la junte grecque et les officiers de l'armée grecque stationnées à Chypre :

"Le régime militaire grec a impitoyablement violé l'indépendance de Chypre...  
La junte grecque a étendu sa dictature à Chypre...

Des documents dont les autorités chypriotes ont eu connaissance prouvent clairement que l'EOKA-B est rattachée au régime d'Athènes...

Je ne connais pas encore tous les détails de la crise de Chypre créée par le régime militaire grec. Je crains que le nombre des victimes soit élevé et que les dégâts matériels soient lourds...

C'est dans ces circonstances, longuement décrites par l'archevêque, qu'il a été fait appel à la Turquie pour qu'elle exerce les droits et obligations qui étaient les siens en vertu du Traité, afin de protéger l'indépendance de Chypre contre des actes visant à y mettre fin et d'empêcher le massacre de la communauté turque.

Les Chypriotes grecs ont des raisons de se plaindre de la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui, situation qui est le résultat de longues années d'agitation provoquées par la question de l'enosis. Ils devraient cependant se rendre compte que la communauté chypriote turque, proportionnellement

parlant, est de loin la plus touchée par le problème de Chypre du point de vue humain. Les Chypriotes grecs n'ont absolument aucun intérêt à essayer de faire porter la responsabilité de leurs fautes par le côté chypriote turc ni à exploiter et exagérer l'ampleur de leur problème à des fins politiques. Il ressort des extraits d'articles suivants qu'ils pourront peut-être tromper une partie de l'opinion pendant un certain temps mais que l'ensemble de l'opinion ne sera jamais entièrement dupe :

"Il se passe rarement une semaine sans visite de représentants du Congrès et de diverses organisations charitables. On leur montre consciencieusement les camps où 14 000 réfugiés vivent sous des tentes. Ils entendent les mêmes récits pitoyables. Inutile de préciser qu'on ne leur dit pas que ces réfugiés pourraient être hébergés dans certains bâtiments en dur, qui servaient auparavant à l'armée britannique.

Makarios veut qu'il reste au moins quelques réfugiés sous les tentes. Dans la situation actuelle, les autorités ont beaucoup de mal à empêcher les 14 000 réfugiés de quitter les camps pour des abris plus confortables."  
(Extrait du Chicago Daily News, 27 juillet 1976)

"Pénétrant dans une longue tente servant d'école aux enfants des réfugiés, M. Clifford a été accueilli par une douzaine de femmes d'âge moyen en pleurs. L'une d'elles s'avança en sanglotant, et lui montra des photos de son mari et de son fils portés disparus depuis les combats...

Elle continua avec d'autres femmes à se lamenter pendant que M. Clifford poursuivait son chemin et montait dans une limousine, s'apprêtant à partir. Puis, séchant instantanément ses larmes, elle sourit et fit un signe de la main à l'envoyé de M. Carter avant de rejoindre les autres femmes et de monter dans un autocar du gouvernement qui les a ramenées chez elles."  
(United Press International, 24 février 1977).

Notre intention n'est pas, en citant ces articles, de minimiser ou d'ignorer les problèmes auxquels doit faire face aujourd'hui la communauté chypriote grecque. Il convient néanmoins de souligner que l'on ne peut résoudre le problème humanitaire à Chypre sans résoudre le problème politique, et que l'on ne saurait envisager l'un sans l'autre. La communauté chypriote turque a, à cet égard, manifesté sa bonne volonté, comme elle l'a toujours fait, en présentant de nouvelles propositions de paix en vue d'un règlement juste et durable du problème dans le cadre de pourparlers entre les deux communautés. Ces propositions, comme vous le savez, et ainsi qu'il a été indiqué dans le communiqué publié à la suite des entretiens que vous avez eus avec nos conseillers à Vienne le 15 avril, "concernant les aspects

constitutionnel et territorial du problème de Chypre envisagés de façon concrète et générale". Nous espérons vivement que la communauté grecque adoptera une attitude positive à l'égard de ces propositions afin de permettre la reprise des pourparlers entre les deux communautés en vue de l'instauration d'une paix juste et durable à Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Etat fédéré  
turc de Chypre,

(Signé) Rauf R. DENKTASH

-----